

PROCÈS-VERBAL DU 20 AOÛT 2020

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 20 août 2020 à 19 h 00.

Sont présents Madame et Messieurs les Conseillers suivants :
André Caron, Valérie Bourgoïn et Michel Ferland, sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

Sont absents : Madame Julie Nadeau, conseillère et Messieurs Gilles Beaulieu et Philippe Morneau-Hardy, conseillers.

Est aussi présente M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

La majorité des membres du conseil municipal, M^{mes} Valérie Bourgoïn, Julie Nadeau et MM Richard Caron, André Caron, Philippe Morneau-Hardy et Michel Ferland ont reçu un avis de convocation le 17 août 2020 et ont signé l'accusé de réception demandé. M. Gilles Beaulieu était absent.

2020-08-135

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la séance soit ouverte à 19 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2020-08-136

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 222-2020 POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA DANS LE CADRE DU PROGRAMME RIRL – 2020-999

Madame Valérie Bourgoïn, conseillère, donne un avis de motion avec dispense de lecture pour l'adoption à une séance ultérieure du règlement d'emprunt numéro 222-2020 pour les travaux de pavage d'une section de la route Centrale de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska dans le cadre du programme RIRL – 2020-999.

2020-08-137

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 222-2020 POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA DANS LE CADRE DU PROGRAMME RIRL – 2020-999

Il est, par la présente, déposé par Madame Valérie Bourgoïn, conseillère, le projet de règlement d'emprunt numéro 222-2020 pour les travaux de pavage d'une section de la route Centrale de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska dans le cadre du programme RIRL – 2020-999 qui sera adopté à une séance ultérieure et ce, conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*.

2020-08-138

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE

ATTENDU QUE l'appel d'offres numéro 2020-047 a été déposé sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) pour le pavage d'une section de la route Centrale;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 1^{er} juin 2020;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. au montant de 318 487,00 \$

excluant les taxes;

ATTENDU QU' une résolution numéro 2020-07-102 portant le titre « Demande de prolongation de la durée de la soumission de construction B.M.L. Division de Sintra Inc. pour le projet No 2020-047 Pavage d'une section de la route Centrale » a été adoptée à la séance du 6 juillet dernier;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la soumission de Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. au montant de 318 487,00 \$ excluant les taxes pour le pavage d'une section de la route Centrale en ajoutant un kilomètre de pavage supplémentaire +/- 98 000,00 \$.

2020-08-139

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-07-094 CONCERNANT LE TITRE DU POSTE À LA DIRECTION

ATTENDU QUE la résolution 2020-07-094 nomme Madame Maryse Ouellet à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe pour le remplacement du poste vacant à la direction;

ATTENDU QUE le poste comporte toutes les tâches de directrice générale et de secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska avait obtenue un avis d'un fonctionnaire au MAMH quant au titre à attribuer à l'employée qui occupera le poste vacant;

ATTENDU QUE l'avis s'est avéré inexact car selon le contentieux du Service de première ligne, le titre aurait dû être directrice générale et secrétaire-trésorière « par intérim »;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte d'apporter une modification au titre de madame Maryse Ouellet soit en tant que directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et de rectifier le contrat.

2020-08-140

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par M. André Caron la levée de l'assemblée à 19 h 40.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale adj.
& secrétaire-trésorière adj.

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Richard Caron, maire